

CONSEIL MUNICIPAL du 27 novembre 2018

Lors de cette séance, les conseillers ont adopté les points suivants :

- Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2018 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
- Les travaux de voirie rue des Ecureuils devraient pouvoir débuter début janvier 2019. Les marchés ont été attribués aux entreprises Eurovia et Créativ TP pour un montant total de 156 584 € HT.
- Suite à la convention de groupement de commande passée avec le Centre de Gestion pour le risque Prévoyance, la municipalité a décidé pour ses agents d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance à date d'effet du 01.01.2019 pour une durée de 6 ans et de fixer la participation au contrat à 20 € maximum par mois par agent.
- La convention avec la Société Protectrice des Animaux de Colmar est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2019 pour 1 an. Cette convention comprend principalement la capture et la prise en charge des animaux divagants, le ramassage éventuel des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg et leur prise en charge par l'équarrisseur, la gestion de la fourrière animale. Le coût de la participation s'élève pour 2019 à 0,80 € TTC par habitant.
- Les orientations de travaux pour 2019 concerneront principalement la création de la voirie rue des Ecureuils ainsi que la rénovation de l'école primaire qui comprendra également, sous réserve des capacités financières de la commune, le renouvellement de l'ensemble du mobilier.